



Le soussigné, en tant que Skipper responsable dans le cadre du groupe Voile-loisir, déclare avoir pris connaissance du concept de protection ci-dessous, d'en comprendre le contenu, en particulier de l'article 4 ci-dessous. Je m'engage à en respecter chaque point, à savoir :

- Nous naviguerons à deux en portant un masque de protection.
- Tous les navigateurs (de deux à quatre) qui m'accompagnent font partie de la même famille ou du même foyer.
- Je procéderai après utilisation à la désinfection avec le matériel fourni à bord (lingette, vaporisateur, liquide désinfectant, la barre, les winches et les manivelles, les taquets, les écoutes, ainsi que les espars, bôme et tangon. Les déchets doivent être emportés et évacués à domicile

Je, soussigné \_\_\_\_\_ et skipper du bateau, atteste avoir lu et approuvé les conditions ci-dessus le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ .

**Après signature, merci de retourner, préalablement à la réservation, l'entier du document par mail à [ev@cnmorges.ch](mailto:ev@cnmorges.ch)**



# Concept de Protection Local Covid-19 applicable dans l'enceinte et sur les embarcations du CNM

## 1. Préambule

Dans le cadre des dispositions fédérales Covid-19, Swiss Sailing et l'Association des Ecoles Nautiques Suisses (AENS) ont élaboré des plans de protection « (liens ci-dessous) qui sont applicables par tous les clubs et classes affiliés. Le but du présent plan de protection local est de préciser les comportements, règles et limitations qui s'appliquent au CNM, pour respecter le plan de Swiss Sailing. Ce plan local s'applique à l'ensemble des membres et usagers du CNM. Les informations nécessaires sont affichées sur place.

## 2. Définitions

**Enceinte du CNM :** Il s'agit de l'ensemble des installations situées à l'ouest du restaurant et de la paillote, y compris le parc à dériveur, vestiaires, secrétariat, salle de conférence et locaux annexes, à l'exclusion du restaurant et de ses annexes, ainsi que l'entrée et le chemin conduisant au restaurant, qui font l'objet d'un concept spécifique sous la responsabilité du restaurateur.

**Embarcations du CNM :** Il s'agit de tous les bateaux propriétés du CNM, y compris les matériels y relatifs, tels que voiles, accessoires etc., quels que soient leur emplacement.

## 3. Principes généraux

- L'accès à l'enceinte du CNM se fait par l'entrée du parc à dériveur exclusivement.
- L'enceinte du CNM et la zone restaurant sont indépendantes. Chaque zone est accessible par l'entrée dédiée uniquement.
- Les règles d'hygiène et de distanciation sociale doivent être respectées en tout temps par les utilisateurs. A cet effet, des distributeurs de gel hydro-alcoolique sont disposés dans l'enceinte du CNM.
- Les accompagnants et/ou spectateurs ne peuvent accéder à l'enceinte du CNM. Les navigateurs ne peuvent stationner dans l'enceinte au-delà du temps nécessaire au gréement/dégréement.
- Les douches et vestiaires ne sont pas accessibles et sont fermés, de même que les autres locaux.

- Les navigateurs doivent arriver et repartir équipés. Le CNM ne fournit aucun matériel pour les personnes (gilet, harnais de trapèze etc.).
- Le local des casiers est accessible aux navigateurs, par l'entrée ouest uniquement. Dans ce local, les règles d'hygiène et de distanciation sociale s'appliquent. Deux personnes distantes de 2 mètres peuvent y accéder simultanément. Du gel hydro-alcoolique est disponible.
- Les personnes malades ne sont pas admises dans l'enceinte du CNM. Les participants aux entraînements organisés, qui tomberaient malades après l'entraînement, sont tenus de l'annoncer au coach, dès confirmation de leur médecin. Les mesures de quarantaine se déroulent en conformité avec les règles édictées par les autorités fédérales.

#### **4. Activités**

Seules les activités telles que définies ci-après sont autorisées.

##### **a) Entraînements organisés**

- Les entraînements organisés par le CNM se déroulent dans l'enceinte du CNM sous l'autorité exclusive d'un coach désigné.
- La navigation en monoplace est limitée à l'âge de 65 ans (né en 1955 ou après), la navigation en biplace à l'âge de 14 ans (né en 2006 ou après).
- Chaque entraînement rassemble cinq personnes au maximum, y compris le coach.
- Deux entraînements en deux groupes distincts avec deux coaches peuvent se dérouler simultanément, avec un décalage dans les heures d'arrivée et de départ. Ils ont lieu dans des espaces distincts, distant de 20 mètres à terre et de 200 mètres sur l'eau. Les groupes ne peuvent à aucun moment se mélanger.
- Seules les personnes, désignées au préalable par le coach, participant à l'entraînement peuvent accéder à l'enceinte du CNM, 10 minutes avant l'heure fixée et repartent, 10 minutes après la fin de l'entraînement.
- Chaque navigateur navigue sur un bateau attribué, qu'il utilise à chaque entraînement et qu'il manipule sans aide extérieure (gréement, mise à l'eau, sortie de l'eau, dégréement). Les navigateurs de niveau I et II de J+S ne sont dès lors pas autorisés à naviguer.
- Les participants se conforment en tous temps aux instructions des coaches, en particulier concernant les règles d'hygiène et de distanciation sociale.
- Les participants sont contactés et désignés par le coach et respectent les horaires et les règles de comportement.
- Les coaches responsables tiennent une liste des participants, à chaque entraînement.

## **b) Voile-loisir**

- Les participants au groupe Voile-loisir peuvent utiliser avec inscription préalable et dans la mesure des disponibilités, les Surprises du CNM.
- Les équipages de cinq personnes maximum doivent toutes être issus de la même famille ou du même foyer.
- Dans le cas contraire, seules deux personnes maximum peuvent naviguer, mais avec un masque.
- La personne qui procède à l'inscription est le skipper responsable.
- Le skipper responsable signe et envoie par mail au coach ([ev@cnmorges.ch](mailto:ev@cnmorges.ch)) **la décharge annexée préalablement à l'utilisation**. Sans avoir rempli, signé et envoyé cette décharge, aucune navigation sera possible.
- Le skipper responsable s'assure que la désinfection est effectuée après la navigation avec le matériel fourni à bord. Celui-ci est jeté, après usage, dans une poubelle, extérieure à l'enceinte du club, par exemple au domicile du skipper responsable.

## **c) Pratique libre de la voile à partir de l'enceinte du CNM (bateaux stationnés dans le parc à dérivateur)**

- La navigation est limitée à l'âge de 65 ans (né en 1955 et après).
- Les personnes naviguant en équipage, jusqu'à 5 personnes maximum, doivent faire partie de la même famille ou du même foyer.
- Les navigateurs doivent respecter les règles d'hygiène et la distanciation sociale.
- Si des entraînements organisés ont lieu, les navigateurs sont priés de se conformer aux indications du coach présent, de garder une distance de 20 mètres avec ces groupes et éviter absolument de mettre à l'eau et ressortir de l'eau leur embarcation, lorsque les groupes d'entraînement manœuvrent proches de la rive ou à terre.

## **d) Ecole de Voile et examen pratique du permis D**

- Des cours de voile peuvent être donnés sur Surprise avec un moniteur et deux élèves.
- Les élèves ne doivent pas entrer dans l'enceinte du CNM et seront pris en charge par le moniteur au lieu de rendez-vous fixé.
- Le port d'un masque est obligatoire, la distanciation sociale ne pouvant être maintenue. Les élèves apportent leur propre masque.
- Du gel hydro-alcoolique est fourni pour le lavage des mains.
- Les cours sont donnés avec un décalage de 10 min minimum pour que les groupes ne se croisent pas.
- Le briefing et le débriefing ont lieu à l'extérieur du bateau.
- Le moniteur est responsable de la désinfection du bateau entre chaque sortie et le bateau est désinfecté préalablement à chaque jour d'utilisation.
- Par analogie, les examens, sous la responsabilité de l'expert auxiliaire, se déroulent selon les points ci-dessus (dès le 18 mai).

### **e) Dispositions finales**

Le présent concept est valide dès le 11 mai 2020, jusqu'à nouvel avis, et peut être modifié en tout temps, avec effet immédiat, en fonction des décisions des autorités communales, cantonales ou fédérales.

Le comité du CNM est seul responsable de son application et le communique aux membres par le biais d'une Newsletter transmise par voie électronique, ainsi qu'à l'autorité communale.

Ce concept est affiché à l'entrée de l'enceinte et du local des casiers.

Sa mise en œuvre est effectuée par le responsable matériel et bâtiments, Loïc Preitner et par le coach responsable, Didier Lenormand.

Des contrôles peuvent être effectués quant à son application par le comité et les autorités compétentes, communales et cantonales.

Toute personne présente dans l'enceinte du CNM s'engage à respecter ledit concept. En cas d'infraction constatée par les autorités communales ou le comité du CNM, la responsabilité du contrevenant est engagée et ce dernier en assume les conséquences.

Nous comptons sur vous pour respecter ces règles afin que nous puissions continuer à faire vivre notre club en 2020.

Morges, le 8 mai 2020



CLUB NAUTIQUE MORGIEN

Jean-Marie Salina  
Président

**Concept de Protection Swiss Sailing : [Téléchargez ici](#)**